

Procès verbal de la réunion de conseil municipal du 11 avril 2011

Convocation : le 6 avril 2011

Affichage de l'avis de réunion : le 6 avril 2011

Le 11 avril 2011 vingt heures quinze les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Yveline DRUEZ.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

DRUEZ Yveline, LEFRANCOIS Laurent, CAUCHEBRAIS Patrick, ALESSANDRINI Marie-Claude, AUPETIT Jean-Pierre, PETITTEVILLE Catherine, GOURDIN René, BIGOT Michel, DEGUETTE Hervé, THARSILE Marie-Berthe, SADOT Jackie, LEMIERE Delphine, BOUILLY Ghislaine, INGOUF-BIRETTE Isabelle, DUBOST Stéphane, MAUGER Catherine.

Absents: 2

SAMSON Pascal, JACQUET Charles.

Procuration : 1

Madame ROMERO Sandra a donné procuration à Madame PETITTEVILLE Catherine.

Nombre de votants : 17

Secrétaire de séance : ALESSANDRINI Marie-Claude

Ordre du jour :

- 1 Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.
- 2 Compte rendu des décisions prises par le maire en application de l'article 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales durant le premier trimestre 2011.
- 3 Demande de transfert de bail suite à la cession du fonds de commerce « salon de coiffure »
- 4 Proposition de renouvellement d'adhésion à l'Association Nationale des Elus du Littoral.
- 5 Demande de subventions ou participations :
 - 5.1. ASSUN Cyclisme : demande de subvention pour l'organisation d'un critérium de cyclisme le 24 juin 2011.
 - 5.2. Fonds d'aide aux jeunes 2011 (F.A.J.D.)
- 6 Badges délivrés pour l'accès au caravanning Le Clos Moisson : fixation d'un tarif de remplacement en cas de perte ou vol.
- 7 Budget des Habitations Légères de Loisirs : proposition d'admission en non valeur
- 8 Proposition d'installation d'un système WIFI pour permettre aux résidents des Habitations Légères de Loisirs d'accéder à Internet.
- 9 Questions, informations et affaires diverses
 - 9.1. Présentation au conseil municipal des plans du futur équipement culturel de la Communauté de Communes de la Hague

La séance est ouverte à 20h15

1 Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.

Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal de la réunion de conseil du 14 mars 2011.

2 Compte rendu des décisions prises par le maire en application de l'article 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales durant le premier trimestre 2011. (n°13/2011)

En application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire doit rendre compte au cours des réunions de conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22.

Les membres du conseil approuvent la liste détaillée ci-annexée des décisions prises par le maire durant le premier trimestre 2011.

3 Demande de transfert de bail suite à la cession du fonds de commerce « salon de coiffure » (n°14/2011)

Dans le cadre de la cession du fond de commerce COIFFURE-MIXTE-PARFUMERIE-BIJOUX-FANTAISIES-ACCESSOIRES-OBJETS DE DECORATION exploité à Urville-Nacqueville sous le nom commercial de "La Boîte à cheveux", dont la commune est propriétaire du local situé 4 Place du Chêne,

Le conseil municipal de la commune d'Urville-Nacqueville :

- Agrée à compter du 1^{er} mai 2011 la cession et accepte les cessionnaires Monsieur Thierry MARIE dessinateur et Madame Annick COSNEFROY, coiffeuse demeurant 22 Hameau Léveillé à Sainte-Croix-Hague, comme successeurs du cédant Mademoiselle Fabienne LEBAS, coiffeuse demeurant 204 Résidence Les Clos Clairs à Urville-Nacqueville, sans pour autant décharger ce dernier de son obligation de solidarité de paiement du loyer éventuellement prévue au bail ;
- Fait réserve de tous droits et recours contre le cédant, notamment pour les loyers et charges exigibles ;
- Déclare n'avoir à ce jour, à l'encontre du cédant, aucune instance relative à l'application des conditions du bail dont il s'agit ; (pas de procédure)
- Prend acte de la cession d'indemnité d'éviction si elle est stipulée aux présentes ;
- Dispense que lui soit faite la signification des présentes prévue par les dispositions de l'article 1690 du Code Civil. (huissier)
- Autorise le maire à signer l'acte.

4 Proposition de renouvellement d'adhésion à l'Association Nationale des Elus du Littoral. (n°15/2011)

Les membres du conseil décident de renouveler l'adhésion de la commune à l'Association Nationale des Elus du Littoral (A.N.E.L.) pour l'année 2011 à raison de 0.14 € par habitant. (0.13 € en 2010).

La population municipale 2011 étant de 2194 habitants, la cotisation de la commune pour 2011 sera la suivante : $2194 \times 0.14 \text{ €} = 307,16 \text{ €}$.

5 Demande de subventions ou participations : (n°16/2011)

5.1. ASSUN Cyclisme : demande de subvention pour l'organisation d'un critérium de cyclisme le 24 juin 2011.

La Direction de l'ASSUN cyclisme sollicite une subvention de 1 500 € pour l'organisation d'un critérium de cyclisme le 24 juin 2011 sur la commune d'Urville-Nacqueville. Les membres du conseil à l'unanimité approuvent l'attribution de cette subvention..

5.2. Fonds d'aide aux jeunes 2011 (F.A.J.D.)

Les membres du conseil décident de renouveler la participation de la commune au Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté pour l'année 2011 pour un montant de 504.62 € (0.23 € x 2194 habitants).

6 Badges délivrés pour l'accès au caravaning Le Clos Moisson : fixation d'un tarif de remplacement en cas de perte ou vol. (n°17/2011)

Afin de dissuader les résidents de dissimuler la perte de leur badge pour en obtenir un nouveau et d'en faire profiter des tiers, il est proposé au conseil municipal de fixer un tarif de remplacement de ces derniers en cas de perte ou de vol.

Tarif proposé : **50 euros**. A l'unanimité les membres du conseil approuvent ce nouveau tarif.

7 Budget des Habitations Légères de Loisirs : proposition d'admission en non valeur (n°18/2011)

Vu la liquidation judiciaire de l'entreprise SOKOLEC, redevable de factures de location de bungalows pour un montant de 7 025.30 € correspondant à la période d'avril 2008 au 23 juin 2009,

Vu le certificat de « non recouvrable » du syndic.

Madame La Trésorière de Beaumont-Hague demande au conseil municipal d'admettre en non valeur cette somme restant due.

En cas d'avis favorable du conseil, la dépense sera imputée à l'article 654 intitulée « Perte sur créances irrécouvrables » du budget HLL.

A l'unanimité les membres du conseil donnent un avis favorable à cette proposition.

8 Proposition d'installation d'un système WIFI pour permettre aux résidents des Habitations Légères de Loisirs d'accéder à Internet. (n°19/2011)

Les membres du conseil municipal :

- autorisent le maire à signer une convention avec l'entreprise OSMOZIS pour l'installation de bornes WIFI permettant aux résidents des Habitations Légères de Loisirs d'accéder à Internet.

Cette convention comprendra

- L'installation des bornes pour un montant de 2500 € HT
- Un contrat de maintenance d'un montant de 118,80 € HT
- Les modalités de reversement de la recette à l'entreprise: 30% des ventes à la commune.

- valident les mêmes tarifs de vente de carte WIFI que pour le camping Les dunes.

Voir tableau ci-contre :

:

		Durée	Prix
G R I L L E T A R I F A I R E	Forfaits Illimités	Illimité 1 jour	9 €
		Illimité 2 jours	13 €
		Illimité 4 jours	18 €
		Illimité 7 jours	22 €
		Illimité 14 jours	33 €
		Illimité 1 mois	42 €
		Illimité 2 mois	70,00 €
		Illimité 6 mois	145 €
<small>Abonnements Illimités Non Valables sur PC Publics</small>			
		Durée	Prix
Forfaits Minutes	60 minutes	5,00 €	
	120 minutes	9,00 €	
	180 minutes	13,00 €	

A l'unanimité les membres du conseil approuvent cette proposition.

9 Questions, informations et affaires diverses :

Présentation au conseil municipal des plans du futur équipement culturel de la Communauté de Communes de la Hague .

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Annexe n°1 : liste détaillée des décisions prises par le maire entre le 1er janvier et le 31 mars 2011

N°	Date de la Décision	Objet	Détails	Montants concernés	
				HT	TTC
1	20/01/2011	Marché pour travaux sur les portes du camping municipal	Entreprise Leluan M.A.P.	5 194.98 €	6 213.20 €
2	14/02/2011	Renouvellement d'autorisation d'installation d'un commerce ambulant de Pizza sur la Place de l'Ancien Village Normand à compter du 1er mars 2011 pour une durée d'un an	Monsieur Mouchel Bruno "Mono Pizza"		6 € par jour de présence.
3	14/02/2011	Remboursement de frais de séjours au camping Les Dunes suite à erreur administrative (2 redevances d'électricité au lieu d'une)	Mr et Mme Desit Philippe	15.36 €	16.20 €
4	01/03/2011	Contrat avec le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Manche pour recherche et dénombrement de Legionella et de Legionella pneumophila dans les installations communales de production, stockage et distribution d'eau chaude.	Une analyse par an		777.64 €
5	08/03/2011	Renouvellement d'autorisation d'installation un commerce de pâtisserie sur la Place de l'Ancien Village Normand à compter du 20 mars 2011 jusqu'au 30 octobre 2011.	Mme et Mr Guillaume		gratuité

6	10/03/2011	Contrat de maintenance, relatif aux quatre bornes d'appels d'urgence, situées le long de la Plage du 15/06/11 au 14/06/2014	Société Stramatel, ZI Bel Air 44850 Le Cellier	300 € par bornes et par an	
		Contrat de télésurveillance, relatif aux quatre bornes d'appels d'urgence, situées le long de la Plage, du 15/06/2011 au 14/06/2014	Société Stramatel, ZI Bel Air 44850 Le Cellier	300 € par bornes et par an	
7	24/03/2011	Acquisition de mobilier extérieur pour le camping Les Dunes	Entreprise retenue suite à consultation : ETEC ZI de l'Industrie, BP 90051 14502 Vire		17 959.14 €
		Acquisition de mobilier extérieur pour la commune	Entreprise retenue suite à consultation : ETEC ZI de l'Industrie, BP 90051 14502 Vire		4 592.64 €

Le Maire soussigné constate que le compte rendu de la séance du 11 avril 2011 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 26 avril 2011 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.